
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 15

Votants: 15

Séance du 22 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le vingt deux janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 22 janvier 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean-Paul SERAFIN, Jean-Claude MALSERT, Françoise RACOT, Marilyn TURMEL, Vincent CARDON, Carole CLEMENCET, Gilles JOANNET, Josette MARCHISET, Gaétan MARTENOT, Jean-Jacques PINTADO, Véronique RIVAULT, Martial THEBAULT, Benjamin VAN BERGEN, Johnny VILLERET, Frédéric VOISOT

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Frédéric VOISOT

VOIRIE 2015 - DE 2015 001

La commission voirie présente l'ensemble des travaux de voirie envisageable pour l'année 2015. Le Conseil Municipal après délibération décide de retenir les travaux suivants :

Route Bruant Chevannes : 16 544.00 € HT

Aménagement de sécurité entrée village D25 côté Meuilley : 1 704.00 € HT

Virage chevrey centre : 2 100.00 € HT

Le Conseil Municipal charge le maire de solliciter les subventions les plus larges possibles au titre du FCDT et des amendes de police.

Ces travaux ne seront réalisés que si les aides nous permettent de les financer.

INDEMNITE DE CONSEIL - DE 2015 002

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame Marie-laure DONGOIS de l'attribution de son indemnité de conseil au titre de l'année 2014.

Cette indemnité s'élève à 267.13 € brut.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame Marie-Laure DONGOIS, Receveur, l'indemnité de conseil au titre de l'année 2014

SURSIS A STATUER - DE 2015 003

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu du Préfet de Côte d'Or l'informant qu'il n'est pas possible d'instaurer un sursis à statuer au vu des documents d'urbanisme actuellement en place sur la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, retire la délibération DE_2014_051.

EXTENSION DE RESEAU D ELECTRICITE - DE_2015_004

Monsieur le Maire fait part d'un devis du SICECO concernant l'extension de réseau électrique sur le chemin de la Combe à Naudon. Ce devis est d'un montant de 3 328.20 € HT

Le Conseil Municipal après délibération, accepte le devis, la dépense sera inscrite au cpte au 6554.

FONDATION DU PATRIMOINE - DE_2015_005

Le lavoir de l'impasse du Lucard fait l'objet d'un projet de restauration consistant à le démonter entièrement et à le reconstruire à l'identique afin de lui rendre son aspect initial. le devis retenu s'élève à un montant de 79 439.30 €. Afin de sauvegarder cet élément il convient d'entreprendre rapidement une restauration dans les formes de l'art.

Ces travaux pourraient être financés au titre du Plan Patrimoine Insertion, du programme LEADER et par la fondation du patrimoine. Cette organisme a pour but essentiel de valoriser le patrimoine non protégé. La fondation pourrait apporté son aide en étant associée au lancement d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises de la région intéressés, dont le but serait de diminuer la part d'autofinancement de la commune.

le Conseil Municipal après délibération,

- décide d'entreprendre les travaux de restauration du lavoir
- sollicite pour ce projet le Conseil Général dans le cadre du Plan Patrimoine Insertion
- sollicite le Pays Beaunois dans le cadre du programme LEADER,
- décide de lancer une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au déroulement de cette opération.

- dit que le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

- subvention PPI :	39 676.00 € HT
- LEADER :	15 879.49 € HT
- Fonds propres et souscription publique :	23 883.81 € HT

CONTRAT EDF - DE_2015_006

Monsieur le Maire rappelle que les contrats EDF tarif jaune et vert disparaîtront à compter du 1er janvier 2016. Notre salle des fêtes est concernée par ce changement d'offre. Ces tarifs ne prennent pas en compte la partie acheminement qui reste de la compétence d'ERDF (gestionnaire des réseaux électriques). Cette proposition permet tout de même une économie importante sur le budget électricité.

Le tarif actuel est le suivant :

abonnement hiver : 3.01 €/kVA soit 126.42 € par mois
Tarif heures pleines hiver : 9.933 c€/kWh
Tarif heures creuses hiver : 7.126c€/kWh

Abonnement été : 2.94 €/kVA soit 123.48 € par mois
Tarif heures pleines été : 4.4883 c€/kWh
Tarif heures creuses été : 3.378 c€/kWh

Nouveau tarif proposé :

Abonnement : 34.68 €/mois

Tarif heures pleines été : 4.283 c€/kWh

Tarif heures creuses été : 3.180 c€/kWh

Tarif heures pleines hiver : 5.804 c€/kWh

Tarif heures creuses hiver : 4.302c€/kWh

Les services d'EDF proposent de mettre en place ces nouveaux tarifs à compter du 1er avril 2015.

le Conseil Municipal, après délibération :

- accepte la proposition d' EDF
- charge le maire du suivi de ce dossier
- autorise le maire à signer tous les documents afférents.

LAVOIR IMPASSE DU LUCARD - DE 2015 007

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2014-041 suite à modification de subvention PPI.

La Commission Bâtiments Communaux rappelle le contexte de la précédente délibération et signale qu'il y a des modifications à apporter au montant des subventions.

Sur les trois demandes de devis, seuls deux nous sont parvenus, le devis de l'association SENTIERS et celui de l'entreprise "Murs et Vignes" respectivement de 79 439.30 € et de 84 959.00 € HT.

Le Conseil Municipal retient le devis de l'association SENTIERS mieux disante dans ce dossier.

Le Conseil Général et le Pays Beaunois vont être sollicités pour obtenir les subventions les plus larges possibles :

Coût global des travaux :	79 439.30 € HT
Subvention Conseil Général au titre du PPI :	39 676.00 €
Pays Beaunois programme LEADER :	15 879.49 €
Autofinancement :	23 883.81 €

Le Conseil Municipal, au vu de l'urgence des travaux à effectuer, et après en avoir délibéré

- décide de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre du PPI et le Pays Beaunois dans le cadre du programme Leader
- décide de commencer les travaux dès que l'accord du Conseil Général sera entériné.

GUIDE DES SITES CLUNISIENS - DE 2015 008

Le Conseil Municipal a acquis 10 guides des Sites Clunisiens au tarif de 18 € pièce. Ces guides sont proposés à la vente des administrés et associations.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix de vente à 18, 00 €
- Charge le maire du suivi de ce dossier

BATIMENT 6 RUE DU MOUTIER :

Le projet d'aménagement du bâtiment du 6 rue du Moutier progresse, les plans sont achevés et un premier chiffrage est établi. Il convient de se renseigner pour le coût d'un maître d'oeuvre et le financement de ces travaux.

Les travaux comprendront l'aménagement du rez de chaussée en logement et la réhabilitation du logement du 1er étage.

QUESTIONS DIVERSES

Déchets : Beaucoup de refus de tri et de déchets n'ayant pas à être déposés dans les Points d'Apport volontaire. Ce "refus" de tri a un coût très important qui sera réparti sur le coût de la part fixe de la redevance incitative. Aussi, nous vous demandons de rester vigilants sur le tri sélectif et de respecter les consignes de tri.

Des dépliants "Triez malin !!!" sont à votre disposition en mairie